

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 SEPTEMBRE 2008 A 20 HEURES 30**

1°) Des travaux de remise en conformité de toute l'installation électrique de la partie administrative de la mairie sont nécessaires. Le Conseil Municipal a décidé d'adopter l'avant projet présenté par le Bureau d'Etudes et d'Ingénierie Rongère-Ségalat d'un montant estimatif de 17 500 € HT et de demander l'inscription de ces travaux à un prochain programme du Département et de l'Etat en vue d'obtenir des subventions.

2°) Des travaux de reprofilage de la lagune de la station d'épuration ont été réalisés par l'entreprise SEDE Environnement pour un coût global de 1 710,00 € HT.

3°) Des travaux d'évacuation des eaux pluviales vont être réalisés au hameau de La Salesse. La maîtrise d'œuvre a été confiée au Cabinet Lionel CHAIGNEAU de La Souterraine qui a présenté un taux de rémunération moins disant (5,5 % du montant HT prévisionnel des travaux).

4°) Le Conseil Municipal a décidé de faire procéder au remplacement d'une lanterne vétuste située rue des Fleurs par le SEHV (montant de la dépense : 548,88 € TTC). Il a également été décidé de faire remplacer des luminaires de la salle des mariages et de mettre aux normes l'installation électrique par l'entreprise PHILIPPON Roland pour un montant estimé à 2 369,87 € TTC.

5°) Un tableau triptyque a été acheté pour l'école à la Société UGAP pour un coût de 315,43 € HT.

6°) Afin de faciliter le travail du personnel technique au cours de la période automnale, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un souffleur de feuilles à l'entreprise ADC à Arnac-La-Poste pour un montant de 599,00 € TTC.

7°) Le Conseil Municipal a également décidé d'acheter du matériel pour le travail du personnel du nouveau restaurant scolaire :

- auprès de Hall Céramique à Limoges, 1 trancheur à jambon, 1 coupe légume, 1 armoire de stérilisation à couteaux, 4 chariots serveurs, 1 collecroule porte poubelle, 12 distributeurs à savon et à papier, 1 fouet batteur et un ensemble pour coupe légume, pour un montant total de 4 618,90 € TTC,
- auprès de la Société CAMIF à Niort, 1 fontaine à eau pour 633,88 € TTC,
- auprès de SAS Henri JULIEN, 2 vaisseliers pour un coût de 813,28 € TTC,
- auprès de JPG, 8 CHAISES "Rondo" et 1 armoire polyvalente pour 754,08 € TTC.

Il a été nécessaire d'installer un système de défense contre l'incendie dans les nouveaux locaux du restaurant scolaire. L'offre de l'entreprise FOURNIER Extincteurs a été retenue pour la fourniture et la pose d'extincteurs, la fourniture et la pose de

panneaux de consignes de sécurité et d'évacuation et la fourniture d'un registre de sécurité pour un montant de 581,00 € HT.

8°) Quelques modifications ont été apportées aux travaux de construction du restaurant scolaire. Le Conseil Municipal a donc approuvé les avenants aux marchés de travaux relatifs aux lots n°2 - Gros œuvre (+ 288,09 € TTC), n° 7 - Menuiserie intérieure (+ 550,16 € TTC), n° 12 - carrelage (+ 341,31 € TTC), n° 13 - cuisiniste (- 1 432,81 € TTC).

9°) Le garage qui abrite les véhicules et le matériel de voirie est en partie utilisé pour mettre à l'abri le nouveau car. Or l'ensemble de ce bâtiment figure dans l'actif du budget communal. Le Conseil Municipal accepte alors de transférer une partie de ce bien dans l'actif du budget Transports Scolaires pour une valeur de 9 528,06 euros.

10°) Le Conseil Municipal a décidé pour l'utilisation des transports scolaires :

- de répercuter aux familles concernées l'intégralité des sommes demandées par le Département de la H-V, à l'exception des élèves de primaire respectant la carte scolaire et résidant à moins de 3 km de l'établissement qui se verront appliquer le même tarif que ceux résidant à plus de 3 km, soit 65,00 €/an,
- d'effectuer une facturation trimestrielle,
- de maintenir les décisions prises antérieurement (aucun abattement n'est consenti en cas d'absence de l'élève ; la participation n'est réduite qu'en cas d'arrivée ou de départ en cours de trimestre et elle n'est perçue par la commune d'Arnac-La-Poste qu'après des parents d'élèves fréquentant l'école de cette commune).

11°) Suite à la modification d'horaires de deux agents (garderie scolaire et service d'accompagnement dans le car scolaire), le Maire est autorisé à signer les avenants aux contrats de ces deux agents.

Pour la mise en fonction du nouveau restaurant scolaire, des travaux ont entraîné des heures de travail supplémentaires que le Conseil Municipal a accepté d'indemniser.

12°) Le Conseil Municipal a accepté de modifier les statuts du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Agricole des Bassins de la Brame, du Salleron et de l'Asse, à savoir :

- le syndicat est administré par un comité composé de 2 délégués titulaires (TRASSARD Maurice et PIERREVILLE Eric) et de 2 délégués suppléants (HUBERSON Christophe et HUGUET Noël) pour représenter la commune,

13°) Les Communautés de Communes BRAME-BENAIIZE et GARTEMPE-SAINT PARDOUX ont déposé auprès des services préfectoraux une demande de création de zones de développement de l'éolien sur son territoire. Suite à la consultation de ces dossiers, le conseil municipal émet à la majorité, un avis favorable aux propositions de ZDE présentées.

14°) Un groupe d'agriculteurs regroupés au sein de la CUMA La Chézalande étudie la possibilité d'installer des éoliennes sur le Nord du département dans le cadre d'un projet citoyen. Afin d'apporter un soutien financier à cette structure et considérant que ce projet citoyen est un atout important pour le développement local et régional, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer à la majorité, à la CUMA La Chézalande une subvention exceptionnelle de 500 €.

15°) Le Conseil Municipal a approuvé une modification budgétaire sur le budget du transport scolaire en section d'investissement :

2182 (matériel de transport) : + 111 000,00 €

2315 (installations, matériel et outillage tech.) : - 111 000,00 €

De plus, les crédits ouverts à certains articles du budget communal 2008 étant insuffisants, il a été nécessaire de voter des crédits supplémentaires et d'effectuer des virements de crédits.

A Arnac-La-Poste, le 12/11/08

Le Maire,